## L'ASSURANCE ANNULATION

L'assurance annulation Alps Epic Events va permettre le remboursement des frais d'inscription.

C'est une garantie du remboursement de ce que vous avez déjà versé, si une cause imprévisible et indépendante de votre volonté vous oblige à annuler votre voyage.

## Les risques couverts par une assurance annulation :

- Un accident, un décès, une maladie (y compris rechute ou aggravation) de l'assuré, d'un membre de sa famille, d'une des personnes l'accompagnant
- Un accident survenu au domicile principal, à la résidence secondaire, aux locaux professionnels de l'assuré ou à son véhicule
- Une complication de grossesse ou une grossesse non connue au moment de l'inscription au voyage (et contre-indiquant le voyage)
- Un empêchement professionnel : mutation, licenciement économique, modification ou suppression des congés payés par l'employeur
- L'obtention d'un emploi ou d'un stage rémunéré- une convocation administrative
- La contre-indication ou les suites de vaccination
- Le vol de vos papiers d'identité ou de votre titre de transport
- L'incapacité de pratiquer l'activité VTT

La garantie annulation ne couvre pas l'impossibilité de partir liée à l'organisation matérielle du vol sec et/ou sa défaillance (grève, annulation, report, retard) ou aux conditions d'hébergement. En tout état de cause, l'assurance annulation n'est jamais une assurance en cas de changement d'avis.

<u>Les conditions de souscription :</u> L'assurance doit être souscrite avant validation de l'inscription avec un surplus correspondant à 5% du montant de l'inscription que devez régler à Alps Epic Events S.A.S.

La couverture prend effet au moment de la souscription du contrat d'assurance et cesse au moment du départ.

## Les modalités de remboursement :

Dans tous les cas, pour que les frais soient pris en charge, le motif d'annulation doit :

- être prévu dans le contrat
- avoir eu lieu après la souscription de l'assurance
- être imprévisible lors de la souscription de l'assurance
- être non intentionnel.

Ensuite, l'assuré doit faire une déclaration par email à l'organisation de l'Alps Epic en joignant les justificatifs du motif d'annulation (certificat médical ou de décès, attestation de votre employeur...) à <u>racers@alpsepic.com</u>. La totalité des frais d'inscription, hormis 50€ de frais administratif, vous sera remboursé dans le mois suivant la demande.

Alps Epic Events SAS Lieu-dit Le Chef-lieu 05200 / Les Orres

